



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT-HUIT JUILLET
DEUX MILLE VINGT ET UN

Affaire 03-280721

Aide aux étudiants entrant en première année d'études supérieures

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 juillet 2021 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **23**

Absents : 02

Procurations : 04

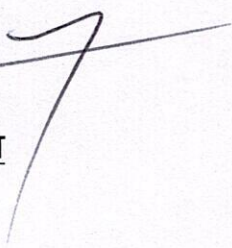
Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,


Johnny PAYET

L'an deux mille vingt et un le VINGT-HUIT JUILLET à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S) : Erick BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean Claude DAMOUR – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à François FRUTEAU de LACLOS – Sylvie LEGER conseillère municipale à Sophie ARZAL

Affaire 03-280721

Aide aux étudiants entrant en première année d'études supérieures

Compte tenu de la volonté municipale d'accompagner les jeunes palmyriens dans leur parcours universitaire, le Maire propose à l'assemblée délibérante, une aide financière, aux étudiants ayant obtenu leur Baccalauréat ou toutes formations diplômantes reconnues menant à une continuité d'études supérieures, et qui décident de poursuivre leurs études supérieures.

Cette aide financière, d'un montant de 300 €, sera versée aux étudiants étant uniquement inscrit pour une première fois dans l'université choisie ;

Le versement se fera en 2 temps :

- Un premier versement, sur présentation d'un justificatif de l'inscription officielle confirmée par l'établissement concerné ;
- Un second versement, sur présentation du justificatif de certificat de scolarité dès le début du deuxième trimestre.

Afin de bénéficier du versement de cette aide, l'étudiant devra compléter une fiche de demande et transmettre les pièces justificatives auprès du service des Affaires Scolaires.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

VALIDE les termes du présent rapport,

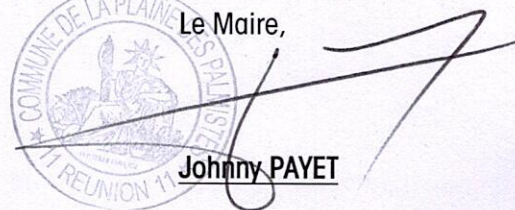
INSCRIT la dépense au budget,

VALIDE les conditions d'octroi d'une aide financière comme proposés ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son Adjoint habilité à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET

The image shows a circular official seal of the 'COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMIERS' in Réunion. The seal features a central emblem with a palm tree and a sun, surrounded by the text 'COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMIERS' and '17 REUNION 11'. A signature is written over the seal, and the name 'Johnny PAYET' is printed below it.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210728-DCM03-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021